

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2021.00062
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2021

Politique	-	Dossier n°	CM-000471
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Cabinet du Maire et des élus		
Objet	Vœu du Conseil municipal sur la disparition progressive du gaz dans tous les logements neufs individuels et collectifs (RE2020).		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Absents-Excusés

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Secrétaire de séance

Mme Laura CINIEMI

La future réglementation environnementale, dite RE 2020, a été dévoilée le 24 novembre dernier. Son objectif est, entre autres, la réduction de 30% de la consommation d'énergie au quotidien dans les logements neufs.

Pour des raisons climatiques tout à fait louables, le gouvernement vient de prendre une décision pour le moins discutable, voire contre productive : exclure le gaz dans les logements individuels neufs dans 6 mois et dans le collectif neuf d'ici à 2024.

→ Avec cette réglementation, le Ministère de la Transition Écologique imposera, de fait, le chauffage électrique, notamment par l'installation de pompes à chaleur. Supprimer le chauffage au gaz aura des conséquences néfastes sur le système électrique. Nous ne pouvons ignorer que ce transfert d'énergie, du gaz vers l'électricité, conduira, lors des pics de consommation (en période hivernale) à démarrer des centrales électriques qui utilisent le gaz ou le charbon. Cela conduira forcément à une émission de CO2 plus importante que celle des chaudières gaz. De plus, cela

contraindrait les gestionnaires des réseaux d'électricité à effectuer des coupures ciblées dans le seul but d'éviter un black-out.

→ Cette nouvelle réglementation entraînera des coûts supplémentaires qui seront supportés par les usagers. Alors qu'il y a déjà 10 millions de précaires énergétiques, les coûts des pompes à chaleur, beaucoup plus élevés que ceux des chaudières, pénaliseront les classes populaires. De plus, l'essentiel des pompes à chaleurs et de leurs composants est importé : ces importations généreront une empreinte carbone importante car elles seront massives et proviendront de pays qui s'alimentent avec des centrales à charbon et affrètent leurs marchandises par bateau. Quel est réellement l'impact carbone global des choix qui ont été pris ?

→ Le bio-méthane constitue d'ores et déjà une alternative écologique crédible au gaz naturel puisqu'il est neutre en carbone. Dans sa programmation pluriannuelle de l'énergie, le Gouvernement envisageait un développement massif des installations de production de bio-méthane injectées dans le réseau. Comment un tel développement pourrait-il se réaliser si on arrête le développement des réseaux dans les zones rurales où le biogaz est principalement produit ? A plus long terme, c'est aussi le développement de l'hydrogène qui serait pénalisé pour les mêmes raisons.

→ Enfin, d'autres moyens s'avèreraient beaucoup plus urgents et efficaces pour réduire les émissions de CO₂, notamment l'isolation massive de l'habitat existant qui, elle, génère de l'emploi non délocalisable. Faut-il aussi rappeler que la 1^{ère} source de production de CO₂, en France, réside dans le transport (+ de 30%) et que dans ce secteur d'autres choix que le tout camion ou tout voiture sont possibles.

Voeu :

La Réglementation Environnementale (RE2020), excluant le gaz dans les logements individuels neufs dans 6 mois et dans le collectif neuf d'ici à 2024, si elle vise un objectif louable, nous semble prématurée et, par bien des aspects, se révélera inefficace écologiquement et économiquement.

Le conseil municipal de la Ville de Saint Étienne demande à la Ministre de la Transition Écologique d'appliquer cette réglementation de manière plus progressive pour laisser du temps à une montée en puissance des gaz verts en substitution au gaz naturel tout en laissant le temps à la filière gazière, et plus globalement à celle des énergies renouvelables non-carbonées, de s'organiser pour faire face au défis de la transition écologique.

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIÉRI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme

Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU